

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 12 avril 2022 à 19h00 sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Audrey Blondin-Lebel (siège 1)
Danielle Joly (siège 2)
Gilles Dion (siège3)

Marc Champagne (siège 4)
Mélanie Lampron (siège 5)
André Benoît (siège 6)

formant le quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire Luc Diotte, Madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière trésorière est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Vingt-six (26) citoyens(nes) sont aussi présents(es)

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire Luc Diotte ouvre l'assemblée par un mot de bienvenue à 19h07.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire procède à la vérification et à la conformité du quorum et déclare l'assemblée ouverte.

4134-22-04-174 3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR PRÉSENTÉ

Monsieur le maire déclare la période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présentement ouverte.

5. LÉGISLATIF

4135-22-04-175 ADOPTION DESS PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU 8 FÉVRIER ET DU 8 MARS 2022

Chaque membre du conseil ayant reçu copies des procès-verbaux, la directrice-générale est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux des séances régulières du 8 février et du 8 mars 2022 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résultat du vote :

5 votes en faveur

2 votes contre

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4138-22-04-178 ENTENTE HORS COUR - TRANSACTION DE QUITTANCE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

ET RÉSOLU d'autoriser le maire Luc Diotte et la directrice générale Lyz Beaulieu à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles tous les documents se rapportant à l'entente de règlement hors-cour ainsi que la transaction de quittance. Il a été convenu que cette entente demeure confidentielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4139-22-04-179 FACTURE FIRME D'AVOCATS PFD

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Dion

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement pour les honoraires au montant de 10 617,94\$ à la Firme Prévost, Fortin, Daoust, avocats en lien avec l'entente hors-cour dans le dossier de Madame Nancy Carpentier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

4140-22-04-180 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2022

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Lampron

ET RÉSOLU QUE les comptes à payer pour le mois de mars 2022 provenant de la liste sélective des chèques pour les postes : de l'Administration pour un montant de **1 815,34\$** ; du Centre communautaire pour un montant de **7 022,31\$** ; de la Voirie et Travaux publics pour un montant de **30 182,07\$** ; pour les Loisirs et Culture pour un montant de **680,40\$** ; pour la sécurité publique pour un montant **492,68\$** ; ainsi que l'Urbanisme et Environnement pour un montant de **2 584,64\$** totalisant grand total de **42 777,44\$** soient acceptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4141-22-04-181 ACCEPTATION DES PAIEMENTS ACCES D, DU 31 MARS 2022

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

ET RÉSOLU QUE les comptes à payer pour les fournisseurs provenant de la liste suggérée des paiements totalisant la somme de **73 538,64\$** portant les numéros de factures L2200038 à L2200057 soient acceptées ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4142-22-04-182 REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1^{er} AU 31 MARS 2022

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Dion

ET RÉSOLU d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1^{er} au 31 mars 2022 totalisant la somme de **35 706,09\$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4143-22-04-183 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE REÇUES DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Dannielle Joly

ET RÉSOLU de procéder aux paiements aux organismes à but non lucratif qui en ont fait la demande dans les délais prescrits. L'analyse des demandes a été effectuée par le conseiller André Benoît et la conseillère Danielle Joly.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4144-22-04-184 INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Lampron

ET RÉSOLU d'inscrire le maire Luc Diotte au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) du 20 au 24 septembre 2022 à Montréal et de payer les frais s'y reliant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. RESSOURCES HUMAINES

4145-22-04-185 ENGAGEMENT TEMPORAIRE TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

ET RÉSOLU de procéder à l'engagement de Madame Jacinthe Valiquette à titre de technicienne en comptabilité poste temporaire pour une durée de 6 mois afin de pourvoir au surplus de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4146-22-04-186 FIN DE PROBATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE-COMPTABLE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

ET RÉSOLU qu'après analyse du dossier de Madame Caroline Larabie de prendre la décision de mettre fin à la période de probation de cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME et HYGIÈNE DU MILIEU

4147-22-04-187 RESCINDER RÉOLUTION 3908-21-06-20 CESSION D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE ROUTE 35

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande visant à acquérir une partie de la vieille route 35, actuellement zonée agricole qui traverse la propriété du 38, Route 309 ;

ATTENDU QUE la Municipalité est d'accord avec cette cession puisque les demandeurs entendent payer tous les frais relatifs à cette cession (notaire et arpentage du terrain) ainsi qu'à obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, s'il y a lieu ;

ATTENDU QU'UNE résolution avait été adoptée en juin 2021 portant le numéro 3908-21-06-20 et cette dite résolution ne tenait pas compte que le voisin n'avait aucune objection à céder son droit à la parcelle en front de son emplacement ;

ATTENDU QUE les élus(ues) ont réanalysé le dossier et qu'une décision a été prise quand à la possibilité de céder la totalité du lot 5 561317 aux propriétaires du 38, Route 309.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

ET RÉSOLU QUE suite à la révision du dossier, les élus(es) ont statué de céder seulement la partie de l'ancienne Route 35 aux propriétaire en frond du 38, Route 309. La partie en front du lot 5 562 426 demeurera la propriété de la Municipalité.

ET D'AUTORISER la directrice générale à signer tous documents afin de procéder à la cession d'une partie de l'ancienne Route 35 aux propriétaires du 38, Route 309, qui en ont fait la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ENVIRONNEMENT

4148-22-04-188 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LE LAVAGE DES BATEAUX ET DES EMBARCATIONS LORS DE LA MISE À L'EAU

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly de déposer un avis de motion pour le Règlement sur le lavage des bateaux et des embarcations lors de la mise à l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4149-22-04-189 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 22-78 DÉCRÉTANT LES RÈGLES À SUIVRE SUR LE LAVAGE DES BATEAUX ET DES EMBARCATIONS LORS DE LA MISE À L'EAU

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

ET RÉSOLU de déposer le premier projet de règlement 22-78 décrétant les règles à suivre sur le lavage des bateaux et des embarcation lors de la mise à l'eau sur les lacs de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

11. LOISIRS ET CULTURE

12. DIVERS

(INFO) DÉCLARATION DU MAIRE

Bien que le congédiement de Mme Nancy Carpentier a été fait par la majorité des membres du conseil en place en septembre 2021 et acceptation de sa non réintégration et du règlement par les membres du nouveau conseil, je prends une grande part de l'impact pour la municipalité de cette décision.

C'est pour quoi je nous donne une période de réflexion.

Si vous préférez que je quitte, vous n'avez qu'à en faire une demande aux membres du conseil et lors de la prochaine assemblée du conseil si la majorité des membres le demande je quitterai mon poste de maire.

13. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

4150-22-04-190 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Lampron

ET RÉSOLU qu'étant donné que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h00.

Luc Diotte
Maire

Lyz Beaulieu
Directrice générale

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Luc Diotte
Maire

Je, Lyz Beaulieu, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière